

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-09-20x-01259 Référence de la demande : n°2017-01259-051-001

Dénomination du projet : Collecte de cadavres d'oiseaux en vue de recherches scientifiques -

Lieu des opérations : France métropolitaine

Bénéficiaire : Université de Rennes I

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable pour la dérogation en vue de l'enlèvement, la détention, le transport et l'utilisation des oiseaux en provenance des centres de soins pour la recherche des interactions entre hôtes et parasites pour l'ensemble de la France.

En cas d'espèces bénéficiant d'un Plan national d'action - PNA - le pétitionnaire devra prendre contact avec les opérateurs du plan et se conformer à leur prescription.

Les personnes bénéficiaires des autorisations ayant trait à cette dérogation devront être dûment mandatées par l'Université de Rennes I.

Un protocole devra être établi avec l'ANSES concernant les risques sanitaires.

Des bilans annuels de ces opérations devront être envoyés aux DREAL et opérateurs de PNA concernés.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 10 décembre 2017

Signature :

